

Agnès Gautier
560, route de la Borie
24530 Champagnac de Bélair
06 74 45 64 98

Champagnac de Bélair, le 10 août 2025,

Madame, Monsieur,

J'ai appris récemment qu'un projet de parc photovoltaïque au lieu-dit « Genebrière » a été déposé en mairie de Champagnac de Belair. Comme je ne suis pas sûre d'être là lorsqu'aura lieu l'enquête publique, je me permets, en tant que citoyenne de cette commune et ancienne conseillère municipale préoccupée depuis longtemps par les problèmes environnementaux, de vous adresser ce courrier.

Tout d'abord je tiens à dire que je ne suis pas opposée par principe aux panneaux solaires et à la production d'énergie renouvelable, bien au contraire, mais voici ce qui me dérange et que je ne comprends pas dans ce projet précis :

- Il monopolise 19 ha de terres agricoles dans un endroit encore préservé et cela me semble une aberration. J'espère que chacun des décideurs prendra le temps d'aller s'y promener. Dans un rayon de 5 km à vol d'oiseau de Genebrière, il y a d'autres sites déjà dénaturés et plus appropriés - comme par exemple la zone commerciale de Brantôme, l'usine Saint-Michel à Champagnac de Belair, l'usine Mademoiselle Desserts à Condat sur Trincou - où il serait possible d'implanter des parkings avec panneaux solaires. Pourquoi ne pas prioriser ce type de localisation ?
- Il oblitère 19h de terres agricoles au lieu d'encourager les installations de panneaux solaires sur les toits de bâtiments agricoles et industriels.
- Il est permis d'avoir des doutes sur la vocation agricole de ces terres après l'installation des panneaux solaires même s'il est question d'y faire pâturer des moutons. Quelle est la pérennité d'une prairie sous un tel couvert ? De plus, les parcelles sont entourées de forêt et les moutons peuvent y profiter de l'ombre. Aucun besoin de créer une ombre artificielle qui interdira ultérieurement l'accès à d'autres espèces animales (en particulier bovins et chevaux).
- Cette zone clôturée de 19 ha va fortement modifier et perturber la circulation des animaux et notamment celle du grand gibier.
- Le département de la Dordogne fait partie des territoires considérés comme particulièrement exposés au risque d'incendie de forêt. Lors des travaux d'installation et lorsque les panneaux seront en place, quels risques pour la forêt environnante ?
- Il y a de fortes modifications des conditions d'habitat pour la faune et la flore sous les panneaux avec une diminution importante de la biodiversité tant faunistique que floristique. De plus ce genre de milieux perturbés favorise l'installation d'espèces

végétales exotiques envahissantes. Avec le réchauffement climatique, nous observons déjà la menace que font peser ces espèces sur la flore locale.

Ce qui fait le charme du Périgord vert, c'est sa campagne encore relativement préservée et ce type de projet participe à détruire à la fois le paysage, la biodiversité et la réserve de terres agricoles. Puisqu'il existe de nombreuses autres alternatives à proximité qui n'impacteraient pas cet environnement, j'aimerais comprendre quelle est la logique de cette implantation. A qui va-t-elle profiter ? Quel est l'intérêt pour la population locale ? Nous ne pouvons pas ne pas nous poser ces questions.

Je vous prie d'agréer Madame, Monsieur, mes respectueuses salutations.

Agnès Gautier